



## Variabilité des critères d'appréciation des conduites des élèves selon les réseaux d'enseignement des écoles de Kinshasa

---

**Justin MADIKANI GAGESA**

Université de Kinshasa, R. D. Congo

[justingagesa@gmail.com](mailto:justingagesa@gmail.com)

&

**Jonathan ENGUTA MWENZI**

Université de Kinshasa, R. D. Congo

[psyjonathanenguta@gmail.com](mailto:psyjonathanenguta@gmail.com)

**Résumé :** Cet article a eu pour objectif d'étudier la variabilité des critères d'appréciation des conduites des élèves selon les réseaux d'enseignements des écoles de Kinshasa. C'est dans ce contexte qu'un questionnaire d'enquête a été administré à un échantillon non-probabiliste de 79 enseignants de quelques écoles des communes de Lemba et de Ngaba. Les résultats attestent l'existence des règlements d'ordre intérieur dans les différentes écoles enquêtées. Ces règlements spécifient les critères d'appréciation des conduites des élèves en prévoyant les sanctions appropriées. En plus, l'appréciation des conduites des élèves par les enseignants de quelques écoles de la commune de Lemba varie selon les réseaux d'enseignement. Les enseignants du réseau catholique sont très objectifs dans l'appréciation des conduites des élèves comparativement aux enseignants d'autres réseaux. Précisons que les enseignants des écoles privées sont plus subjectifs dans l'appréciation des conduites des élèves.

**Mots-clés :** Variabilité, critères d'appréciation, conduites, élèves, réseau d'enseignement

### **Variability of criteria for assessing pupils' behaviour according to the teaching networks in Kinshasa schools**

**Abstract :** The aim of this article was to study the variability of the criteria for assessing pupils' behaviour according to the teaching networks in Kinshasa schools. In this context, a survey questionnaire was administered to a non-probabilistic sample of 79 teachers from some schools in the communes of Lemba and Ngaba. The results attest to the existence of internal regulations in the various schools surveyed. These rules specify the criteria for assessing pupils' behaviour and provide for appropriate sanctions. In addition, the assessment of pupils' behaviour by teachers in some schools in the commune of Lemba varies according to the educational network. Teachers in the Catholic network are very objective in their assessment of student behaviour compared to teachers in other networks. It should be noted that teachers in public schools are more subjective in their assessment of student behaviour.

**Keywords:** Variability, assessment criteria, behaviour, pupils, education network

## Introduction

L'école est, de nos jours, perçue comme une institution ayant pour mission d'instruire et de former les citoyens d'un pays. Ce processus de formation se résume par le triangle pédagogique qui met les enseignants et les élèves en relation avec le savoir. Dans ce processus, il est important que le climat de classe soit propice pour que les apprenants s'approprient le savoir tel qu'enseigné par le maître. C'est pourquoi, les pédagogues affirment qu'il ne peut y avoir un enseignement de qualité dans une classe où il règne un climat d'indiscipline.

Ainsi donc, la première tâche d'un enseignant, en pleine transmission de savoir, consiste à maintenir un climat favorable à l'apprentissage des élèves en veillant à la tenue de l'ordre scolaire, à la répression de mauvaises conduites, au travail ordonné selon des règles et des méthodes ... (Enguta, 2020 ; Enguta & Ngonzo, 2022 ; Enguta, Ngonzo & Manda, 2022). C'est dans cette optique que Doyle (1986) affirme qu'instaurer une ambiance de travail et maintenir la discipline en classe fait partie des compétences professionnelles d'un bon enseignant.

Cependant, on observe pendant certaines activités éducatives dans les écoles congolaises des élèves qui se livrent de plus en plus à des actes d'indiscipline. Ces comportements indisciplinés sont, dans la plupart de cas les bavardages, les agitations, le chahut, le refus de respecter les règles de classe, les moqueries, le dénigrement, la critique de l'enseignant, le vol, le racket, l'indécence, la vulgarité, l'insolence, les provocations, les menaces, les violences physiques et verbales... (Sieber, 2000).

Face à ces comportements, les enseignants réagissent en recourant à trois types de stratégies : les stratégies préventives, les stratégies de soutien et les stratégies correctives. Les stratégies préventives visent à rendre le programme scolaire aussi utile et attrayant que possible ; les stratégies de soutien consistent à modifier les comportements perturbateurs de l'apprenant en l'avertissant par des gestes et des mouvements précis et les stratégies correctives consistent à mettre fin au comportement indiscipliné en appliquant les sanctions prévues dans le règlement d'ordre intérieur lorsque l'élève commet un acte répréhensible...

En dépit de toutes ces stratégies, il existe en République Démocratique du Congo des écoles où les enseignants n'appliquent aucune de ces stratégies et se montrent débonnaires face aux comportements indisciplinés des élèves. D'ailleurs, certaines études citées par Bonzeke (2021) ont démontré que la gestion de la discipline dans une classe pourrait varier d'une école à une autre et plus précisément d'un réseau d'enseignement à un autre. Certaines écoles sont réputées être très dures dans la gestion de la discipline en classe alors que

d'autres sont réputées moins sévères (Ngub'usim, Kahuma & Kutunga, 2003 ; Enguta & Ngonzo, 2022).

Face à toute cette situation, il nous paraît important de savoir si l'appréciation des conduites des élèves des écoles de différents réseaux d'enseignement de la Ville de Kinshasa est la même. Cette préoccupation est importante dans la mesure où elle permet de savoir si les élèves taxés d'une bonne conduite dans une école d'un réseau peuvent les être aussi dans les autres réseaux et vice versa. Un tel souci permet ainsi de nous renseigner sur la standardisation des critères d'appréciation des conduites des élèves qui devrait caractériser les différentes écoles d'un pays.

Pour ce faire, nous avons résolu de mener une enquête par questionnaire auprès des enseignants de quelques écoles des communes de Lemba et Ngaba. Le choix des enseignants comme sujets de l'étude se justifie par le fait qu'ils apprécient de façon quotidienne les conduites des élèves en classe, et les transcrivent dans les bulletins scolaires des élèves. A ce titre, ils peuvent nous renseigner sur l'objectivité ou la subjectivité dans l'appréciation des conduites des élèves.

## **1. Cadre Méthodologique de l'étude**

### *1.1. Milieu de l'étude*

Les communes de Lemba et Ngaba, à travers leurs écoles, constituent le champ d'investigation de la présente étude. Précisément, l'étude est menée dans les écoles ci-après : Groupe Scolaire du Mont Amba (Institut du Mont-Amba II), Collège Saint-Esprit, Institut Ebenga et Collège Simon Kimbangu. Toutes ces écoles sont situées dans la commune de Lemba à l'exception de l'Institut Ebenga qui se trouve dans la commune de Ngaba.

### *1.2. Participants à l'étude*

La population de l'étude est constituée des enseignants des écoles susmentionnées des communes de Lemba et Ngaba. De cette population, un échantillon non-probabiliste de 79 sujets a été extrait. Deux critères d'inclusion ont été pris en compte dans cet échantillon : (1) être enseignant dans une école des communes de Lemba et Ngaba ; (2) consentir librement à participer à l'étude. Cet échantillon varie en fonction des facteurs sociodémographiques suivants : (1) l'école, (2) la tranche d'âge, (3) le genre et (4) le réseau d'enseignement. Du point de vue de l'école, notre échantillon est constitué de 15 enseignants de l'Institut du Mont-Amba 2, 17 du Collège Saint-Esprit, 14 du Collège Simon Kimbangu et 16 de l'Institut Ebenga. Au niveau de la tranche d'âge, nous avons 21 enseignants âgés de 30-34 ans, 17 âgés de 35-39 ans, 17 âgés de 40-44ans, 3 âgés de 45-49 ans, 10 âgés de 50-54 ans et 11 âgés de 55 ans et plus. S'agissant du genre, on retrouve 52 hommes et 27 femmes. Enfin, s'agissant du réseau d'enseignement, on a 16

enseignants du réseau protestant, 17 du réseau catholique, 15 du réseau officiel, 14 du réseau Kimbanguiste et 17 du réseau privé.

### 1.3. Instrument de récolte des données

Pour récolter les données de l'étude, nous avons recouru à un questionnaire constitué de 14 questions réparties en quatre thèmes : (1) existence et contenu du règlement d'ordre intérieur à l'école (1,2 3 et 4) ; (2) critères d'appréciation des conduites des élèves (5, 6, 7, 8,9 et 10) ; (3) critères d'appréciation selon le réseau d'enseignement (11 et 12) et (4) description d'une bonne ou mauvaise conduite en classe (13 et 14).

## 2. RÉSULTATS

Les résultats de l'étude sont présentés dans quatre tableaux en fonction de quatre thématiques de notre questionnaire.

**Tableau n° 1 : Existence et contenu du règlement d'ordre intérieur à l'école**

N°	Questions	Réactions		Total
		Oui	Non	
1	Votre école a un règlement d'ordre intérieur ?	79 (100%)	0 (0%)	79 (100%)
2	Dans votre école, les critères d'appréciation des conduites des élèves sont fixés et repris dans le règlement d'ordre intérieur ?	78 (98,7%)	1 (1,3%)	79 (100%)
3	Le règlement d'ordre intérieur de votre école répertorie les conduites indisciplinées et leur sanction ?	77 (97,5%)	2 (2,5%)	79 (100%)
4	Le règlement d'ordre intérieur de votre école répertorie aussi les conduites disciplinées et les récompenses qui leur sont liées ?	55 (69,6%)	24 (30,4%)	79 (100%)

Les résultats du tableau n°1 renseignent que tous les sujets de notre étude à l'unanimité approuvent l'existence d'un règlement d'ordre intérieur au sein de leurs écoles. Ce règlement définit le comportement indiscipliné et prévoit des sanctions. Dans cette même optique, 98,7% de sujets approuvent l'existence des

critères d'appréciation des conduites des élèves dans les règlements d'ordre intérieur de leurs écoles contre 1,3 % de sujets qui ont un avis contraire.

De ce même tableau, on constate que 97,5% de sujets affirment que les conduites indisciplinées et leur sanction sont reprises dans les règlements d'ordre intérieur de leurs écoles contre 2,5% de sujets qui ont un point de vue contraire. Enfin, 69,6 % de sujets affirment que les règlements d'ordre intérieur de leurs écoles identifient aussi les conduites disciplinées et les récompenses positives y associées contre 30,4% de sujets qui affirment le contraire.

**Tableau n° 2 : Critères d'appréciation des conduites des élèves**

N°	Questions	Réactions		Total	
		Oui	Non		
5	Dans votre école, les critères d'appréciation des conduites des élèves en classe sont connus par tous les partenaires éducatifs ?	65 (82,3%)	14 (17,7%)	79 (100%)	
6.	Les critères suivants sont les plus utilisés dans votre école :	La conformité des conduites des élèves au profil de l'élève idéal repris dans le règlement d'ordre intérieur	79 (100%)	0 (0,0%)	79 (100%)
		La liste des bavards	34 (43,03%)	45 (56,97%)	79 (100%)
		L'attitude des élèves pendant les travaux en classe	28 (35,4%)	51 (64,6%)	79 (100%)
7.	Les critères d'appréciation des conduites des élèves en classe varient d'un réseau d'enseignement à un autre ?	71 (89,9%)	8 (10,1%)	79 (100%)	
8.	Les critères d'appréciation des conduites des élèves en classe varient d'une école à une autre ?	72 (91,1%)	7 (8,9%)	79 (100%)	
9.	Les critères d'appréciation des conduites des élèves en classe varient d'un enseignant à un autre ?	53 (67,7%)	26 (32,9%)	79 (100%)	
10.	La liste des bavards élaborée par le chef de classe est un document que vous utilisez dans l'appréciation des conduites des élèves en classes ?	34 (43%)	45 (57%)	79 (100%)	

Il ressort du tableau n°2 que 82,3 % de sujets approuvent la connaissance de tous les partenaires éducatifs des critères d'appréciation des conduites des élèves dans leurs écoles contre 17,7 % de sujets qui ont un avis différent. De ce même tableau, on constate que la conformité des conduites des élèves au profil de l'élève idéal repris dans le règlement d'ordre intérieur est le critère le plus évoqué par les sujets d'étude (100%). Elle est suivie de la liste des bavards (43,03 %) et de l'attitude des élèves pendant les travaux en classe (35,4 %).

Les résultats de ce tableau confirment également la variabilité des critères d'appréciation des conduites des élèves selon les réseaux d'enseignement (89,9%), les écoles (91,1%) et les enseignants (67,7%). Enfin, seuls 43 % de sujets considèrent la liste des bavards élaborée par les chefs de classe comme un document d'appréciation de la conduite des élèves en classe contre 57 % de sujets qui ont un avis contraire.

**Tableau n° 3 : Critères d'appréciation des conduites des élèves et réseaux d'enseignement**

N°	Questions	Réactions		Total
		Oui	Non	
11.	Certains réseaux d'enseignement sont plus objectifs dans l'appréciation des conduites des élèves en classe ?	71 (89,9%)	8 (10,1%)	79 (100%)
12.	Le réseau d'enseignement conventionné catholique a des critères d'appréciation des conduites des élèves très objectifs comparativement aux autres réseaux ?	46 (58,2%)	33 (41,8%)	79 (100%)

Du tableau n° 3, il ressort que 89,9 % de sujets affirment que certains réseaux d'enseignement sont plus objectifs dans l'appréciation des conduites des élèves contre 10,1 % de sujets qui ont un avis différent. En plus, 58,2 % de sujets considèrent le réseau conventionné catholique comme étant le plus objectif dans l'appréciation des conduites contre 41,8 % de sujets qui ont un avis contraire.

Dans le souci d'avoir une hiérarchisation des réseaux réputés être les plus objectifs dans l'appréciation des conduites, nous avons posé la question à certains enseignants de nous spécifier l'ordre en termes des réseaux les plus objectifs dans

la gestion de la discipline des élèves en classe. De ce petit entretien, il a été constaté que le réseau catholique vient en tête. Il est suivi du réseau protestant, du réseau kimbanguiste et du réseau officiel. La dernière position est occupée par les écoles privées réputées être des activités commerciales sans grand souci de pédagogie.

**Tableau n° 4 : Description d'une bonne ou mauvaise conduite en classe**

N°	Questions	Réactions		Total
		Oui	Non	
13	Pour vous, un élève qui a une bonne conduite est celui qui ne dérange pas en classe et qui respecte le règlement d'ordre intérieur de l'école ?	72 (91,1%)	7 (8,9%)	79 (100%)
14	Pour vous, un élève qui a une mauvaise conduite est celui qui ne respecte pas le règlement d'ordre intérieur de l'école et de la classe ?	78 (98,7%)	1 (1,3%)	79 (100%)

La lecture du tableau n° 4 indique que 91,1 % de sujets affirment que la bonne conduite d'un élève se traduit par son respect de règlement d'ordre intérieur et de son caractère calme en classe contre 8,9 % de sujets qui ont un avis contraire. En plus, 98,7% de sujets pensent que la mauvaise conduite d'un élève se traduit par son non-respect de règlement intérieur de la classe et d l'école.

### 3. Discussion des résultats

Les résultats de l'étude ont révélé que toutes les écoles de l'étude disposent d'un règlement d'ordre intérieur. Et, ce règlement spécifie les critères d'appréciation des conduites des élèves et prévoit à la fois des sanctions positives (en cas d'une bonne conduite) et des sanctions négatives (en cas d'une mauvaise conduite). Ces résultats démontrent que les écoles sous-étude respectent l'article 143 de la loi-cadre de 2014 qui recommande à chaque établissement public ou privé de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel ainsi que d'éducation non-formelle d'élaborer son règlement intérieur conformément aux directives et instructions de l'autorité compétente.

En plus, on peut affirmer que ces écoles ont élaboré leur règlement d'ordre intérieur en tenant compte tous les aspects de la vie scolaire. Ainsi, on retrouve dans ces règlements des spécifiés des comportements indisciplinés en fonction des milieux d'implantation et des philosophies des écoles. En effet, certains comportements indisciplinés d'une école ne figurent pas dans la liste des comportements indisciplinés d'une autre école. Ces comportements se rapportent à la tenue vestimentaire, à la coiffure des élèves et à la religion. Dans les écoles catholiques, un élève qui ne participe pas à la messe et ne se conduit pas conformément aux valeurs catholiques ne peut qu'avoir à la fin de l'année une conduite médiocre.

De nos résultats, on a constaté que les critères d'appréciation des conduites des élèves en classe sont connus par tous les partenaires de différentes écoles de l'étude. Parmi ces critères, trois sont les plus évoqués (le règlement d'ordre intérieur, la liste des bavards et l'attitude des élèves pendant les travaux journaliers en classe). Ces critères, bien que connus, varient dans leur application d'un réseau d'enseignement à un autre, d'une école à une autre et d'un enseignant à un autre. Les résultats indiquent aussi que, pour nos sujets, l'objectivité dans l'application des critères d'appréciation des conduites des élèves varie d'un réseau d'enseignement à un autre. Et, c'est le réseau catholique qui est réputé être le plus objectif au moment où le réseau privé est le moins objectif.

Ces résultats vont de pair avec ceux de Ngub'usim, Kutunga et Kahuma (2003) où il a été constaté que le réseau catholique est le plus objectif et le plus dur dans l'appréciation des conduites des élèves. D'ailleurs, certains élèves renvoyés de ces écoles à cause de l'indiscipline ont pu se retrouver dans d'autres écoles en réalisant de bonnes notes. En plus, nos résultats vont de pair avec la perception populaire selon laquelle les écoles catholiques sont de meilleures écoles en termes de la discipline scolaire. On peut donc conclure que les écoles catholiques utilisent de plus en plus les stratégies correctives qui consistent à mettre fin au comportement indiscipliné en appliquant les sanctions prévues dans le règlement d'ordre intérieur lorsque l'élève commet un acte répréhensible ... (Enguta & Mpangi, 2022 ; Enguta & Ngonzo, 2022).

Dans la liste de ces sanctions, on peut citer le retrait des points à la fin de chaque période en fonction de la gravité des faits répréhensibles, l'exclusion temporaire et/ou définitive de l'école. Ces différentes sanctions peuvent être considérées comme des sanctions pédagogiquement motivées comme l'affirme Romano (1993). Ainsi, les écoles du réseau catholique ne recourent pas aux sanctions négatives ou aux punitions marquées par des violences physiques et verbales telles que le fouet, les réprimandes verbales violentes, la baffe, la chiquenaude, les travaux manuels forcés...

Cependant, le réseau des écoles privées est celui où il règne une vraie anarchie. En effet, on constate que les enseignants de ces écoles sont débonnaires au niveau de la gestion de la discipline. En effet, cette anarchie se justifie par le caractère commercial de ces écoles où les parents des élèves sont les principaux contribuables du budget scolaire. Ainsi, il est difficile d'apprécier négativement les conduites des enfants des parents bon-payeurs.

## Conclusion

Cette étude s'est proposée d'évaluer l'appréciation des conduites des élèves selon les réseaux d'enseignement des écoles de la Ville de Kinshasa. Pour ce faire, un questionnaire d'enquête a été administré à un échantillon non-probabiliste de 79 enseignants de quelques écoles des communes de Lemba et Ngaba. Les résultats obtenus attestent l'existence des règlements d'ordre intérieur dans les différentes écoles enquêtées. Ces différents règlements identifient les comportements repréhensibles et admissibles des élèves ainsi que les sanctions y associées. Les résultats attestent également la variabilité des critères d'appréciation selon les réseaux d'enseignement. Le réseau d'enseignement catholique est le plus objectif dans la gestion de la discipline alors que le réseau des écoles privées est le plus subjectif dans l'appréciation des conduites des élèves.

## Références bibliographiques

- Bonzeke Nshole, D. (2021). *Opinions des enseignants des écoles primaires et secondaires de la cité de Mbanza-ngungu sur les punitions scolaires*. Mémoire de DES en psychologie non publié. Université de Kinshasa. Kinshasa.
- Doyle, W. (1986). Classroom organization and management. In M. C. Wittrock (Dir.). *Handbook of Research on Teaching (3ème ed., pp 392-431)*. New York: Macmillan.
- Enguta Mwenzi, J. & Mpangi Moseseli, G. (2022). Qualité de l'écriture et réussite scolaire des élèves. *Akofena*. n°005. Vol.1.245-252.
- Enguta Mwenzi, J. & Ngonzo Kitumba, R. (2022). Efficacité et enjeux de la réforme de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC. *Revue Internationale de l'Education de Sèvres*. 91. 19-23.
- Enguta Mwenzi, J. (2020). Le système éducatif de la République Démocratique du Congo et ses principaux défis. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. 88. 23- 29.
- Enguta Mwenzi, J., Ngonzo Kitumba, R. & Manda Beya, P. (2022). Aspirations académiques et professionnelles des élèves des humanités pédagogiques de Kinshasa. *Journal of social sciences*. 5 (4). 52 – 66.
- Loi-cadre 86-005 du 22 septembre 1986 sur l'enseignement national.

- Ngub'usim Mpey Nka, R., Kutunga, R. & Kahuma, R. (2003). Que pourrait cacher de positif l'indiscipline caractéristique de certains élèves à l'école. *Congo-Afrique*. 378. 494-507.
- Romano, G. (1993). La discipline en classe. *Pédagogie collégiale*. 7(1). 30-33.
- Sieber, M. (2000). *Comment gérer l'indiscipline en classe ? Gérer l'indiscipline auprès d'élèves hyperactifs, oppositionnels ou provocateurs*. Fribourg: Editions Universitaires de Fribourg.